

BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, Paris

CAPITAL : 100 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 6 Mars 1917

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C<sup>ie</sup>

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1917

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

## Conseil d'Administration :

MM. ED. NOETZLIN, *Président honoraire*,  
G. GRIOLET, *Président*,  
S. DERVILLÉ, *Vice-Président*,  
A. TURRETTINI, *Vice-Président, Directeur Général*.  
A. BÉNAC, *Administrateur*,  
R. DELAUNAY BELLEVILLE, —  
C<sup>te</sup> FOY, —  
C<sup>te</sup> A. DE GERMINY, —  
B<sup>on</sup> HÉLY D'OISSEL, —  
E. STERN, —  
J. H. THORS. —

## Censeurs :

MM. G. DUTILLEUL, J. KULP et G. TEYSSIER.

## Commissaires

POUR L'EXERCICE 1917 :

MM. R. SAUTTER et C<sup>te</sup> DE LYROT.

## Direction :

MM. H<sup>on</sup> FINALY, E. MORET et H. CHABERT, *Directeurs*.  
M. P. RENGNET, *Sous-Directeur*.

## Secrétaire Général :

M. A. ATTHALIN.

## Chef du Contrôle :

M. A. STOSKOPF.

## Fondés de Pouvoirs :

MM. J<sup>h</sup> CHOPPIN DE JANVRY, H. BALLEZ, C. COUTURE,  
P. GRUNEWALD, H. SIMON, A. SARTELET.

# BANQUE

DE

# PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 100 MILLIONS DE FRANCS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 6 Mars 1917

Rapport du Conseil d'Administration.  
Rapport des Commissaires.  
Résolutions de l'Assemblée.  
Comptes de l'Exercice 1916.

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C<sup>ie</sup>  
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1917

BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 6 Mars 1917

---

MESSIEURS,

Nous venons soumettre à votre approbation les comptes de l'Exercice 1916.

L'amélioration qui s'était produite en 1915 dans la situation générale a continué sa marche progressive pendant l'année 1916 et à travers une guerre qui dure depuis plus de deux années, la reprise de l'activité économique du pays s'est accentuée.

L'effet de ces circonstances générales plus favorables a eu naturellement une heureuse influence sur les résultats de notre Exercice.

Les opérations financières les plus importantes, réalisées au cours de cet Exercice, ont eu encore pour objet de faire face aux dépenses nécessitées par les événements de guerre.

Le deuxième Emprunt de la Défense Nationale a été émis en Octobre dernier. Le succès qu'a rencontré cette émission a témoigné, une fois de plus, des forces financières du pays et de sa volonté de fournir à l'État les ressources nécessaires pour continuer la lutte jusqu'à la victoire finale. Nous avons donné tout notre concours à cette opération en France et à l'Étranger, dans nos succursales. Nous avons, en outre, continué à nous occuper du placement des Bons et des Obligations de la Défense Nationale.

La question des changes sur l'étranger est, comme vous le savez, l'objet de l'attention constante du Ministre des Finances, de la Banque de France et du Commerce français. Les mesures qui ont été antérieurement prises pour faciliter les règlements avec les pays neutres ont continué à être appliquées. Des crédits ont été ouverts à l'étranger, crédits auxquels nous avons participé dans une large mesure avec les principaux établissements de la place. Le montant de la participation que nous avons prise dans ces crédits représente un total de Fr. 71.505.000 que nous avons inscrits à notre Bilan sous un chapitre intitulé « Opérations de change à terme garanties ».

Dans le même but, nous avons continué les rachats de titres américains ou d'autres pays neutres, à l'émission desquels nous avons autrefois participé.

Enfin, nous avons répondu à l'appel du Ministre des Finances en recommandant à nos clients porteurs de titres spécialement désignés par le Trésor, de prêter ces titres à l'État qui s'est réservé le

droit de les affecter à la garantie des opérations de change qui lui seraient consenties ou des crédits qui lui seraient ouverts.

Parmi les autres opérations financières auxquelles notre Établissement a donné son concours, soit seul, soit de concert avec d'autres Établissements, nous mentionnerons les Bons de la Ville de Paris, les Bons 6 % de la Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé, les obligations 6 % de la Compagnie des Tramways de l'Est-Parisien, l'augmentation du capital de la Compagnie des Chargeurs Réunis.

Nous mentionnerons aussi une participation que nous avons prise dans une Société d'études pour la recherche du charbon dans la région de La Mure (Isère) et dans la constitution d'une Compagnie Française de Réassurances Générales.

La Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de fer de Tanger à Fez a été constituée au cours de l'exercice. La concession qui lui a été octroyée, en vertu d'accords diplomatiques intervenus entre le Gouvernement Français et le Gouvernement Espagnol, comporte, pour les actions et les obligations, des garanties d'intérêts à la charge respective des deux Gouvernements. La construction de la ligne de Tanger à Fez est appelée à contribuer au développement économique du pays : en prenant part à la souscription du capital de cette Compagnie, nous avons donné une nouvelle preuve de l'intérêt que nous avons toujours porté, depuis 1902, aux affaires marocaines afin de seconder les vues et l'action du Gouvernement Français.

Enfin, parmi les questions dont l'opinion publique se préoccupe à juste titre, en attendant la conclusion de la paix victorieuse que la France et ses Alliés devront à l'héroïsme de leurs armées et de leurs marines, l'une des plus importantes est relative aux dispositions qui doivent être adoptées dès à présent par certaines de

nos industries, en vue de prendre la place prépondérante qui leur revient, sur notre marché national et sur les autres marchés.

C'est dans ce but que s'est formé, l'an dernier, un groupement comprenant les principales sociétés et personnalités françaises intéressées dans l'industrie chimique. Ce groupement a pensé qu'il y avait lieu d'organiser en France, sur de larges bases, l'industrie des matières colorantes, laquelle est intimement liée à celle des explosifs et, par suite, à la Défense Nationale. D'accord avec le Gouvernement, et pour répondre à son appel, il a constitué la Compagnie Nationale de Matières Colorantes et de Produits Chimiques, à laquelle il a fait apport du contrat qu'il a passé avec l'État. Le capital de la Compagnie Nationale a été fixé à Fr. 40.000.000, divisé en 80.000 actions de Fr. 500 dont 20.000 ont été souscrites par le groupe industriel fondateur. Notre Société a invité les principaux Établissements de crédit à se joindre à elle pour procéder à l'émission des 60.000 actions formant le surplus du capital de la Compagnie Nationale. Cette émission a eu un plein succès : il suffit, à cet égard, d'indiquer que les 60.000 actions émises ont été réparties entre près de 12.000 souscripteurs.

Les opérations de nos Succursales d'Amsterdam et de Genève ont, du fait des événements, été très limitées. Nous mentionnerons cependant le concours donné par notre Succursale d'Amsterdam à l'ouverture d'un important crédit destiné à faire face à des dépenses de ravitaillement pour les régions envahies. Ce crédit a été consenti par des Banques hollandaises à un groupe d'établissements français dont nous-mêmes faisons partie.

Notre Succursale de Bruxelles est toujours sous le séquestre de l'autorité allemande et, pas plus que les deux années précédentes, nous n'avons pu recevoir ses comptes.

Le Bilan que nous soumettons à votre approbation se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par Fr. 563.696.423,89, ce qui fait ressortir une augmentation de Fr. 117.952.050,23 sur le total du Bilan de l'Exercice 1915.

En dehors des Fr. 71.505.000, qui représentent le montant du compte *Opérations de change à terme garanties* et qui sont inscrits tant à l'Actif qu'au Passif, cette augmentation porte, à l'Actif, principalement sur le compte *Espèces en Caisse et à la Banque, Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger* et sur le compte *Portefeuille-Effets* comprenant les effets sur France et les Bons de la Défense Nationale pour un montant de Fr. 78.214.002,65, contre Fr. 30.246.613,95 au 31 Décembre 1915.

Au Passif, l'augmentation porte pour la plus grande partie sur les comptes *Correspondants et Comptes courants et Coupons à payer*.

Les différents chapitres de l'Actif ne donnent pas lieu à des remarques spéciales; nous nous référons, au surplus, aux indications que vous trouvez dans le Rapport de MM. les Commissaires.

Nous vous signalerons toutefois que l'évaluation des titres appartenant à la Banque, *fonds d'États, actions et obligations*, a été, cette année, effectuée dans les mêmes conditions que pour les Exercices antérieurs à la guerre. Pour tous les titres cotés à la Bourse, cette évaluation a été faite au cours moyen du mois de Décembre ou au cours de la dernière bourse de Décembre, lorsque ce cours était inférieur à la moyenne du mois.

L'ensemble des titres de la Banque a été ramené ainsi à une évaluation présentant une diminution de Fr. 4.888.772,84 que nous vous proposons de prélever sur le montant du

Report à nouveau de l'an dernier qui s'élevait à la somme de Fr. 12.391.234,43.

Les différents chapitres composant le crédit du compte de *Profits et Pertes*, à l'exception des *Reports* qui n'ont produit que Fr. 723.970,43 au lieu de Fr. 1.029.424,38, sont tous en augmentation. C'est ainsi que les *Commissions* s'élèvent à Fr. 1.850.626, contre Fr. 1.366.720,44 pour l'Exercice précédent;

Les *Intérêts et Bénéfices du Portefeuille*, à Fr. 6.438.571,25, contre Fr. 5.433.696,08;

Le *Bénéfice net des Succursales*, à Fr. 490.005,10, contre Fr. 331.970,05.

Il y a, de plus, une somme de Fr. 420.083,56 qui représente le bénéfice obtenu sur la réalisation de titres de fonds publics, actions et obligations.

En résumé, le compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1916 présente un solde créditeur de Fr. 6.492.014,46.

Sur cette somme, nous vous proposons de prélever :

Fr. 6.000.000, représentant un dividende de 6 %, soit Fr. 30 par action, auxquels il y a lieu d'ajouter :

Fr. 111.111,11, représentant la part revenant statutairement au Conseil d'Administration.

Après ces prélèvements qui absorbent une somme de Fr. 6.111.111,11, il restera un surplus de Fr. 380.903,35 que nous vous demandons de joindre aux Fr. 7.502.461,59 constituant le

solde du Report à nouveau. Ce solde se trouvera ainsi être de Fr. 7.883.364,94.

Nous sommes heureux d'avoir à constater de nouveau le dévouement et le concours intelligent et actif dont notre personnel, à Paris et dans les Succursales, a fait preuve au cours du dernier Exercice.

Nous avons maintenu à l'égard des Agents mobilisés les allocations que nous leur avons accordées. Ces allocations sont proportionnées aux charges de famille et, pour un grand nombre d'Agents, correspondent à l'intégralité de leur traitement.

Nous avons, au cours de l'Exercice dernier, décidé que les Agents mobilisés devaient, au point de vue des augmentations habituelles de traitement, être considérés comme présents à la Banque et seraient, par suite, appelés à bénéficier de ces augmentations calculées suivant les usages appliqués en période normale.

La guerre nous a causé de nouveaux deuils. Plusieurs de nos Agents, au cours de l'année 1916, sont tombés au Champ d'Honneur. Leur souvenir vivra parmi nous. Nous adressons à leurs familles nos douloureuses condoléances.

D'autres ont été blessés, faits prisonniers ou sont disparus; d'autres ont été décorés ou ont été l'objet soit de Citations à l'Ordre du jour, soit de promotions.

Tous ont combattu pour le pays : à tous, nous adressons le témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance.

M. F. GAINE, l'un de nos Sous-Directeurs, qui joignait à ces fonctions les attributions de Chef du Personnel et de la Comptabilité Générale, s'est trouvé, par l'état de sa santé, dans l'obligation de nous présenter sa démission.

M. GAINE appartenait à notre Société depuis sa fondation, en 1872,

et, durant cette longue période, nous n'avons eu qu'à nous louer de la collaboration précieuse qu'il nous a donnée. C'est pour reconnaître ce long et dévoué passé que nous avons conféré à M. GAINÉ le titre de Sous-Directeur honoraire.

Au mois de Janvier dernier, la mort nous a enlevé M. BOUSQUET, Fondateur de Pouvoirs, qui était aussi l'un de nos plus anciens collaborateurs, puisqu'il était entré à la Banque quelques mois après sa fondation.

M. BOUSQUET nous a donné le plus utile concours, avec un dévouement et une activité qui ne se sont pas ralentis jusqu'au dernier jour. Sa mort nous a causé de vifs regrets.

Nous avons appelé aux fonctions d'Administrateur M. Robert DELAUNAY BELLEVILLE, en remplacement de M. R. DE BAUER, décédé l'an dernier. Notre nouveau Collègue porte un des noms les plus estimés dans la grande industrie française. Les Etablissements dont il est Administrateur Général occupent, depuis longtemps, une des premières places parmi les Etablissements de Constructions Mécaniques et, depuis le commencement de la guerre, donnent à la Défense Nationale l'un des concours les plus importants.

Nous vous demandons de ratifier cette nomination que nous n'avons faite qu'à titre provisoire, en conformité de l'article 20 des Statuts.

La durée des fonctions de M. DELAUNAY BELLEVILLE expirera en 1919, époque à laquelle devait prendre fin le mandat de son regretté prédécesseur.

MM. A. BÉNAC, le Comte FOY et J.-H. THORS, élus Administrateurs par délibération de l'Assemblée Générale du 16 Mai 1911,

arrivent à l'expiration de leur mandat. Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de M. J. KULP, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

---

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

---

MESSIEURS,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale ordinaire du 15 Mars 1916, nous avons pris connaissance, dans les délais légaux, des comptes de l'Exercice 1916 et du Bilan de la Banque de Paris et des Pays-Bas, arrêté au 31 Décembre.

Nous devons, tout d'abord, vous rappeler que la Succursale de Bruxelles, qui est toujours contrôlée par un séquestre nommé par le Gouvernement allemand, n'a aucune relation avec le Siège social qui n'a pu, en conséquence, recevoir aucune écriture; ce sont donc les comptes établis par cette Succursale au 30 Juin 1914 qui figurent au Bilan.

Votre Conseil a décidé de revenir cette année, pour l'évaluation du Portefeuille-Titres, aux principes précédemment appliqués : celles des valeurs composant ce Portefeuille qui sont cotées à la Bourse ont été portées au cours moyen de Décembre ou au cours de la dernière Bourse de Décembre, lorsque ce cours est inférieur à la moyenne du mois. Les titres non cotés en Décembre ont été estimés au dernier cours coté pendant les mois précédents; enfin, l'évaluation de ceux n'ayant pas de cote a été faite en se basant sur leur revenu.

Ce travail qui n'avait pas été fait depuis la guerre a laissé apparaître une dépréciation de . . . . . Fr. 4.888.772,84 laquelle a été imputée sur le report à nouveau de l'Exercice 1915 qui s'élevait à. . . . . Fr. 12.391.234,43 et se trouvera ramené, de ce fait, à. . . . . Fr. 7.502.461,59

Vous remarquerez dans le Bilan qui vous est soumis l'importance des comptes qui représentent les disponibilités de la Banque ; c'est ainsi que les *Espèces en caisse et à la Banque* ont passé, d'un Exercice à l'autre, de . . . . . Fr. 31.987.256,61 à Fr. 48.209.388,80

Les *Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger*, de . . . . . Fr. 21.144.558,11 à Fr. 27.387.338,71

Le *Portefeuille* « France et Bons de la Défense Nationale », de . . . . . Fr. 30.246.613,95 à Fr. 78.214.002,65 Soit, au TOTAL . . . . . Fr. 153.810.730,16 (contre Fr. 83.378.428,67).

Il est vrai que les comptes *Portefeuille étranger, Reports et Coupons à encaisser* représentent des diminutions par rapport à l'Exercice précédent, mais celles-ci sont peu importantes et ne s'élèvent au total qu'à Fr. 11.810.743,82.

Un nouveau compte figure au Bilan, compte d'ordre qui se présente pour le même chiffre, tant au passif qu'à l'actif ; il est intitulé « *Opérations de change à terme garanties* » et représente la part prise par la Banque dans les opérations de change faites pour faciliter des règlements à l'étranger, dans l'intérêt de la Défense Nationale.

Les valeurs possédées par la Banque sont comprises sous les rubriques :

*Fonds d'Etat*. . . . . Fr. 20.702.149,15  
*Actions et obligations* . . . . . Fr. 109.428.423,76

Ce portefeuille comprend une grande variété de placements : 38 Fonds d'État, 326 natures d'actions et 52 natures d'obligations de Sociétés diverses.

Les *Participations diverses*. . . . . Fr. 23.816.291,38 comprennent 83 affaires différentes.

Les réserves de votre Société sont comprises sous les rubriques suivantes :

*Réserve légale*. . . . . Fr. 10.000.000 »  
*Réserve extraordinaire*. . . . . Fr. 68.750.000 »  
*Fonds de prévoyance appartenant aux actionnaires* . . . . . Fr. 12.147.565,85  
*Fonds de prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice* . . . . . Fr. 522.486,48

Elles se montent, au total, comme l'an dernier, à. . . . . Fr. 91.420.052,33 auxquels il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'Exercice précédent, diminué des différences d'évaluation ci-dessus indiquées, soit. . . Fr. 7.502.461,59

ENSEMBLE. . . . . Fr. 98.922.513,92

somme sensiblement égale au Capital Social. Votre Conseil vous proposera, d'ailleurs, d'ajouter à ce report une nouvelle somme de Fr. 380.903,35

Les autres chapitres du Bilan n'appellent aucune observation spéciale.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au crédit de ce compte, tous les chapitres, sauf les Reports qui présentent une diminution de : Fr. 305.453,95 sont en sensible augmentation par rapport à l'Exercice précédent.

C'est ainsi que les Commissions ont produit Fr. 1.850.626 »  
contre Fr. 1.366.720,44.

Les Intérêts et Bénéfices du Portefeuille. Fr. 6.438.571,25  
contre Fr. 5.433.696,08.

Les Succursales. . . . . Fr. 490.005,10  
contre Fr. 331.970,05.

Enfin, le bénéfice sur les ventes de titres réalisés (*Fonds publics, actions et obligations*) a produit. . . . . Fr. 420.083,56  
alors qu'il n'existait pas l'an dernier.

Au débit, les Frais Généraux s'élèvent au total  
à. . . . . Fr. 3.078.759,03  
en augmentation de Fr. 171.390,72.

A cette somme, vient s'ajouter l'allocation proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur à Paris et dans les Succursales, soit Fr. 352.482,85.

En résumé, le compte de *Profits et Pertes* se solde par un bénéfice net de : Fr. 6.492.014,46, supérieur de Fr. 1.237.571,82 au bénéfice de l'Exercice 1915.

Les comptes que nous venons d'analyser devant vous dénotent l'amélioration importante qui s'est produite d'un Exercice à l'autre dans la situation de la Banque de Paris et des Pays-Bas et justifie la répartition d'un dividende de 6 % que le Conseil vous propose.

Cette répartition absorbera . . . . . Fr. 6.000.000 »

Le tantième du Conseil. . . . . Fr. 111.111,11

Le solde, soit. . . . . Fr. 380.903,35  
serait ajouté au report à nouveau, qui s'élèverait  
ainsi à. . . . . Fr. 7.883.364,94

Nous vous invitons, Messieurs, à approuver ces comptes tels qu'ils sont présentés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 12 Février 1917.

*Les Commissaires,*

SIGNÉ : C<sup>o</sup> de LYROT. R. SAUTTER.

-- 63 --

Troisième Résolution

## RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 6 MARS 1917

---

Quatrième Résolution

### Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1916, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration,

Et fixe à 30 francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 2 Avril prochain sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

### Deuxième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE réélit :

MM. A. BÉNAC, Administrateur.

le Comte Foy, —

J.-H. THORS, —

### Troisième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil (article 20 des Statuts) de M. Robert DELAUNAY BELLEVILLE comme Administrateur pour deux ans, en remplacement de M. R. DE BAUER, décédé.

### Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, réélit :

M. J. KULP, Censeur.

### Cinquième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, nomme :

MM. R. SAUTTER et le Comte de LYROT

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1917 avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque ;

et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

## COMPTES

De l'Exercice 1916

---

## BILAN GÉNÉRAL au

31 Décembre 1916.

### ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.	42.672.837 12	5.536.551 68	48.209.388 80
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger	24.684.867 »	2.702.471 71	27.387.338 71
Portefeuille-Effets {	France et Bons de la Défense Nationale . . . . .	92.398 05	78.214.002 65
	Étranger . . . . .	4.231.650 65	2.881.700 41
Succursales {	Comptes fixes . . . . .	»	17.908.145 54
	Comptes-courants . . . . .	»	
Comptes-courants des Syndicats . . . . .	5.299.769 94	3.700.857 13	9.000.627 07
Correspondants et Comptes courants . . . . .	77.851.895 87	18.321.458 27	96.173.354 14
Reports . . . . .	14.384 292 37	6.300.846 53	20.685.138 90
Opérations de change à terme garanties . . . . .	71.505.000 »	»	71.505.000 »
Coupons à encaisser . . . . .	1.307.653 53	1.603.760 20	2 911.413 73
Avances sur garanties . . . . .	16.066.144 30	512.970 90	16.579.115 20
Fonds d'États . . . . .	18.648.789 70	2.053.359 45	20.702.149 15
Actions et Obligations . . . . .	100.008.833 91	9.419.589 85	109 428.423 76
Participations diverses . . . . .	18.090.949 56	5.725.341 82	23.816.291 38
Comptes divers . . . . .	1.649.731 54	1.730.969 77	3.380.701 31
Immeubles de la Société . Fr.	15.729.482 52	9.869.870 69	812.111 80
A déduire amortissements .	5.859.611 83		
Fr.	502.302.036 32	61.394.387 57	563.696.423 89

### PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER		TOTAL
Capital social. . . . . Fr.	100.000.000 »	»	»	100.000.000 »
Réserve légale . . . . .	10.000.000 »	»	»	10.000.000 »
Réserve extraordinaire. . . . .	68.750.000 »	»	»	68.750.000 »
Fonds de prévoyance {	Appartenant aux Actionnaires . . . . .	12.147.565 85	»	12.670.052 33
	Appartenant aux Administrateurs en exercice	522.486 48	»	
Effets à payer . . . . .	2.160.041 55	1.436.483 24		3.596.524 79
Succursales. {	Comptes fixes. . . . .	8.000.000 »	»	17.908.145 54
	Comptes courants . . . . .	9.908.145 54		
Correspondants et comptes courants. . . . .	150.566.165 42	40.264.174 21		190.830.339 63
Coupons à payer . . . . .	62.917.314 55	62.915 51		62.980.230 06
Opérations de change à terme garanties. . . . .	71.505.000 »	»	»	71.505.000 »
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien). . . . .	1.175.738 06	»	»	1.175.738 06
Comptes divers. . . . .	9.053.253 46	1.232.663 97		10.285.917 43
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1915 . . . . .	7.502.461 59	»	»	7.502.461 59
Profits et pertes. — Exercice 1916 . . . . .	6.002.009 36	490.005 10		6.492.014 46
Fr.	502.302.036 32	61.394.387 57		563.696.423 89

**COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1916)**

**DOIT**

**AVOIR**

<b>I</b>		
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . .	Fr.	348.074 50
<b>II</b>		
Appointements, gratifications et frais de bureaux. . . . .		2.130.009 81
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc. . . . .		269.703 02
<b>III</b>		
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque. . . . .		21.571 70
<b>IV</b>		
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel.		200.000 »
<b>V</b>		
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>		
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence. . .		100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires.		9.400 »
<b>VI</b>		
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur (Paris et suc- cursales). . . . .		352.482 85
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général. . . . .		6.492.014 46
		Fr. 9.923.256 34
		Fr. 9.923.256 34

  

Commissions . . . . .	Fr.	1.850.626 »
Intérêts et bénéfice du portefeuille. . . . .		6 438.571 25
Reports . . . . .		723.970 43
Fonds publics, Actions et Obligations. . . . .		420.083 56
Bénéfice net des Succursales. . . . .		490.005 10
		Fr. 9.923.256 34
		Fr. 9.923.256 34

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

<b>Bénéfice net</b> . . . . .	Fr.	6.492.014 46
Solde reporté de l'Exercice 1915 . . . . .		7.502.461 59
	Fr.	13.994.476 05
A répartir :		
Aux Actionnaires :		
Intérêts à 5 % . . . . .	Fr.	5.000.000 »
Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 1.111.111 11.	1.000.000 »	
Ensemble trente francs par Action sur les 200.000 Actions. . . . .	Fr.	6.000.000 »
Au Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 1.111.111 11 . . . . .	111.111 11	
		6.111.111 11
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1917 . . . . .	Fr.	7.883.364 94

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

## SUCCESSALES

### COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM {  
MM. G. M. BOISSEVAIN.  
C. H. VAN TIENHOVEN.  
E. D. VAN WALRÉE.

BRUXELLES. {  
JULES JADOT.  
A. LÉON.  
C<sup>ie</sup> d'OULTREMONT.

GENÈVE . . . {  
MM. A. CHÈNEVIÈRE.  
J. ODIER.  
G. PICTET.  
E. SAUTTER.

### DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

DIRECTEUR . . . . M. J. G. SIEGERS.  
SOUS-DIRECTEUR . . M. M. H. GODSCHALK.  
FONDÉS DE POUVOIRS {  
MM. J.-B. HERT.  
L. E. VOORZANGER.

DIRECTEUR ADJOINT. M. L. BAUER.  
SOUS-DIRECTEURS {  
MM. H. RULOFFS.  
ROBERT DE BAUER.  
FONDÉS DE POUVOIRS {  
MM. A. ORTMANS.  
E. BASTADY.

DIRECTEUR . . . . M. A. ROCH.  
SOUS-DIRECTEUR . . M. C. G. AUBERT  
FONDÉ DE POUVOIRS. M. G. ROCH

